

POUVOIR

Assemblée Générale Ordinaire de la **CPME 71**
du **Judi 31 Janvier 2019 à 18h00**

dans les Salons du Colisée – Rue d'Amsterdam – 71100 CHALON S/SAÔNE

NOM : PRENOM :

STRUCTURE / ENTREPRISE :

FONCTION :

Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire et donne POUVOIR à :

NOM : PRENOM :

STRUCTURE / ENTREPRISE :

Aux fins de la représenter et prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, approuver ou rejeter toutes résolutions concernant les points de l'ordre du jour, et généralement de faire le nécessaire.

- Autorise le mandataire sus-désigné à déléguer mon pouvoir à toute personne de son choix.
- Ce pouvoir est reportable sur toute assemblée générale ultérieure sur le même ordre du jour en l'absence de quorum sur première convocation si les statuts le prévoient.

A Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

IMPORTANT : Tout pouvoir retourné sans désignation du nom du mandataire sera considéré comme nul Article 11 des Statuts « *En cas d'empêchement, les adhérents pourront donner pouvoir par écrit à un autre adhérent en vue de le représenter et de voter en son nom, sans que toutefois, celui-ci puisse détenir plus de 5 pouvoirs des membres présents ou représentés* ».